

**- CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2025 -**

\* \* \* \* \*

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Ladignac le Long, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Présents : Pierre MILLET LACOMBE, Gonzalo CARRILLO, Catherine DATIN, Béatrice LOPEZ-SUAREZ, Marie LORIN, Sylvie MOLINES, Laurent BOUCHERON, Daniel QUEYRAUD

Pouvoirs : Laurent DEBORD à Pierre MILLET LACOMBE

Absents excusés : Aurélie VOISIN, Delphine PERRIER-GAY, Stéphane LAPLAUD, Isabelle PLOUCHARD, Séverine BARBAUD RATEL, Annie PLET,

Secrétaire de séance : Sylvie MOLINES

\* \* \* \* \*

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du PV du 12/02/2025,
- 2) Vote des comptes administratifs et de gestion « commune » exercice 2024,
- 3) Vote des comptes administratifs et de gestion « assainissement » exercice 2024,
- 4) Affectation des résultats,
- 5) Vote du budget primitif « commune » 2025 et fongibilité des crédits,
- 6) Vote du budget primitif « assainissement » 2025,
- 7) Vote du budget primitif « lotissement de la Source » 2025,
- 8) Fixation des taux d'imposition,
- 9) Vote des tarifs du camping,
- 10) Aménagement du centre bourg : pouvoir au maire pour signature d'avenant n°2 dans le cadre du marché d'aménagement au lot n°1 voirie réseaux divers (entreprise CMCTP),
- 11) Vote de tarif pour la vente des parcelles de terrain au « Lotissement de la Source »
- 12) Acquisition de terrains dans le cadre du projet de boulangerie,
- 13) Cession de terrain au SICTOM,
- 14) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : Nouveau débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- 15) Motion de soutien aux représentants de l'Etat et aux élus pour dire stop à la violence dans la vie publique en Haute-Vienne,
- 16) Questions diverses.

\* \* \* \* \*

Le procès-verbal du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

\* \* \* \* \*

**2024\_09 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « COMMUNE » 2024**

Ajourné · faute quorum

**2024\_10 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « ASSAINISSEMENT » 2024**

Ajourné · faute quorum

**N°2025\_11 AFFECTATION DES RESULTATS “COMMUNE”**

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 201 671.85 €,

Section de fonctionnement	1 339 884.00 €	1 339 884.00 €
Section d'investissement	607 000.00 €	607 000.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2025 "commune" , tel qu'il est présenté,
- AUTORISE le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7.5 % pour la section de fonctionnement et 7.5% pour la section investissement.

#### **N°2025\_15 VOTE DU BUDGET PRIMITIF "ASSAINISSEMENT" 2025**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2025 "ASSAINISSEMENT" aux conseillers municipaux ; lequel se résume ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	49 369.69 €	49 369.69 €
Section d'investissement	55 550.00 €	55 550.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2025 " assainissement" , tel qu'il est présenté.

#### **N°2025\_16 VOTE DU BUDGET PRIMITIF "LOTISSEMENT DE LA SOURCE" 2025**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2025 "LOTISSEMENT DE LA SOURCE" aux conseillers municipaux ; lequel se résume ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	192 056.00 €	192 056.00 €
Section d'investissement	165 712.00 €	165 712.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2025 " lotissement de la source" , tel qu'il est présenté.

#### **N°2025\_17 FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2025**

En application de l'article 1639 du code général des impôts prévoyant que les communes doivent fixer chaque année avant le 15 avril, les taux d'imposition en matière de fiscalité directe locale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote pour la fixation des taux comme suit (hausse de 3% par rapport aux taux de 2024) :

	Taux 2024	Taux 2025
- taxe foncière (bâti) :	41 .01 %	42.24 %
- taxe foncière (non bâti) :	92.53 %	95.31 %
- taxe d'habitation :	13.67 %	14.08 %

**N°2025\_19 AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : POUVOIR AU MAIRE POUR SIGNATURE D'AVENANT DANS LE CADRE DU MARCHE D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG AU LOT N°1 VORIE RESEAUX DIVERS (ENTREPRISE CMCTP)**

Un avenant au marché d'aménagement du centre bourg (aménagement) pour le lot n°1 (entreprises CMCTP) doit être établi, en raison de l'incidence financière sur le montant du marché initial.

L'avenant n°2 porte sur la pose d'un regard borgne géo localisé sur la cuve de récupération d'eau de pluie pour l'accès à la cavité souterraine d'origine médiévale et sur le jointolement de la partie du mur en arrachement correspondant à l'ancienne maison démolie,

L'avenant s'élève à 3 740.00 € HT (4 488.00 € TTC).  
soit un nouveau montant de marché de 145 249.71 € HT ( 174 299.65 € TTC)

Le conseil municipal , après en avoir délibéré et à l'unanimité donne pouvoir au Maire de signer cet avenant, le devis et régler les frais afférents.

**N°2025\_20 VOTE DE TARIF POUR LA VENTE DES PARCELLES DE TERRAIN AU « LOTISSEMENT DE LA SOURCE »**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- vote pour l'application d'un tarif de 12 € / m<sup>2</sup> de terrain avec viabilisation, hors frais de notaire et de géomètre qui seront à charge des acquéreurs, pour la vente des parcelles de terrain du « Lotissement de la Source ».
- donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs aux ventes.

**N°2025\_21 ACQUISITION DE TERRAINS DANS LE CADRE DU PROJET DE BOULANGERIE**

Dans le cadre du projet de boulangerie rue Léon Gambetta, il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle section AB 158 pour environ 94m<sup>2</sup> et une partie de la parcelle section AB 159 pour environ 189 m<sup>2</sup>. Ces parcelles appartenant respectivement à la SCI DESCHAMPS et à Monsieur SÉNÉCHAL.

Ces parties de parcelles à acquérir sont estimées à 2500.00 € pour la parcelle de la SCI DESCHAMPS et 3000.00 € pour la parcelle de Monsieur SÉNÉCHAL hors frais de notaire et géomètre qui seront à charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 8 voix « pour » et 1 abstention (Laurent BOUCHERON) donne tous pouvoirs au maire

- pour engager la procédure d'acquisition,
- signer tous les documents nécessaires,
- et régler tous les frais relatifs à cette affaire.

**N°2025\_22 CESSION DE TERRAIN AU SICTOM**

Par délibération en date du 15/10/2022 et du 25/01/2023, le conseil municipal avait validé la cession de terrain au SICTOM (parcelle H1068) pour 1 € symbolique.

Aujourd'hui, pour des raisons d'aménagement de sécurité, la déchèterie nécessite une surface de terrain plus grande, aussi il est proposé au conseil municipal de céder une surface approximative de 1193 m<sup>2</sup> au SICTOM pour 1 € symbolique, frais de notaire et de bornage à charge de l'acquéreur.

N°2025\_24 MOTION DE SOUTIEN POUR DIRE STOP A LA VIOLENCE DANS LA VIE PUBLIQUE EN HAUTE-VIENNE.

Les élus, dans l'exercice de leur fonction, sont malheureusement de plus en plus exposés aux injures et aux agressions. Ces actes portent atteinte à leur mission de représentants de la République, les désignant ainsi comme cibles et les mettant en danger.

De la même manière, les agents des collectivités territoriales et les fonctionnaires de l'État, dans l'exercice de leurs missions, sont de plus en plus souvent pris à partie. Alors même que leur devoir de neutralité devrait les protéger de toute mise en cause, ils sont exposés à la vindicte publique.

Les récents événements survenus en Haute-Vienne, impliquant des dégradations et des mises en cause par le syndicat agricole « la Coordination rurale de la Haute-Vienne », doivent être fermement dénoncés.

Les tags insultants sur les murs de nos institutions, les attaques diffamatoires sur les réseaux sociaux, les menaces, outrages et injures sont inacceptables. Une politique de « tolérance zéro » doit être appliquée face à ces comportements qui sapent les fondements du débat démocratique.

Les membres du Conseil Municipal de Ladignac le Long, s'associent aux élus de l'Association des Maires de la Haute-Vienne et de l'Association des Maires ruraux de la Haute-Vienne et des élus de l'Association des Maires de France, pour condamner fermement ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie et exprimer notre plein soutien aux personnes injustement visées, notamment : le Directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne et ses équipes, le Préfet et les services préfectoraux, les personnels du Conseil départemental de la Haute-Vienne et son Président et des élus.

Nous réitérons notre soutien à l'agriculture et aux agriculteurs de notre département. Il est essentiel que nous retrouvions collectivement le chemin d'une démocratie agricole apaisée, respectueuse et exemplaire.

L'intérêt général ne peut se construire dans la violence et l'invective, mais bien dans l'échange et le dialogue. Nous appelons donc chacune et chacun à la responsabilité et au respect de l'Etat de droit et des principes républicains qui doivent nous unir.

\*-\*-\*-\*-\*\_\*

Monsieur Le Maire indique que l'ordre du jour est clos et invite ceux qui le souhaitent à poser leurs questions.

- Food trucks,
- Endettement de la commune,
- Projet éolien,
- Projet mise aux normes étang communal

La séance est levée à 20h30

Le secrétaire de séance ci-dessus nommé,



Le Maire,  
P. MILLET LACOMBE

